

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

18 mars 2008, 20 heures 45

Réaction de l'APCM au remaniement du gouvernement

L'APCM exprime sa satisfaction de voir la confirmation de M. Novelli dans sa responsabilité des petites et moyennes entreprises. Elle note que l'artisanat a toute sa place dans ses nouvelles fonctions, ce qui annonce la prise en compte encore meilleure des attentes des entreprises artisanales dans le cadre de la loi pour la modernisation de l'économie.

Contact

Elisabeth de Dieuleveult
01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00
dieuleveult@apcm.fr